LCB-FT ; LE DERNIER PAQUET EUROPÉEN (DDA COMPATIBLE)

FORMATIONS RÉGI EMENTAIRES ET OBLIGATOIRES



3h30



Inter 2025:

7 février | 21 mars | 6 juin | 17 octobre (matin)



Compatible

OBJECTIFS

- Comprendre les impacts du nouveau paquet européen LCB-FT,
- · Identifier et maîtriser les étapes de sa mise en œuvre.







PUBLIC VISÉ

Directions générales, Responsables conformité, Responsables antiblanchiment. Déclarants TRACFIN, Responsables juridiques, Responsables des risques, Responsables du contrôle permanent, Auditeurs.

Animation

Corinne DENAEYER: Juriste au sein du service Etudes juridiques fiscales et comptables de l'ASF et experte sur les thèmes les thèmes de la LCB-FT.

André JACQUEMET: Expert compliance et anti-blanchiment depuis 2003.



Prérequis

Aucur



Tarifs

Adhérent : 1050€ HT par participant

Non adhérent : 1210€ HT par participant





Exposés | ateliers pratiques



pédagogiques

Quiz d'acquisition de connaissances

PROGRAMME

Les nouveaux textes constituant le « Paquet LCB-FT » ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 19 juin 2024. Le déploiement a commencé avec un calendrier serré. Découvrez les impacts attendus dans vos opérations et les nouvelles attentes des régulateurs.

LA VEILLE ET LES NOUVELLES MODALITÉS DE SANCTIONS

- Points saillants au niveau international ayant une incidence sur le cadre européen
- II. Points saillants au niveau du cadre réglementaire européen
 - a. Les textes-clés et les grands changements induits
 - b. Les modalités de sanctions relatives à la LCB-FT et aux violations des sanctions internationales
- III. Orientations quant aux conditions d'application en France
- IV. Optimiser sa veille légale et réglementaire : le rôle des standards techniques
- V. Le timing de la mise en œuvre du nouveau « Paquet » européen LCB-FT

LA GOUVERNANCE DES ORGANISATIONS: DU GROUPE À L'ÉTABLISSEMENT ET LES RELATIONS ENTRE ÉTABLISSEMENTS

- Les obligations des groupes et des entités assujetties
- La communication entre entités assujetties
- III. Les nouvelles modalités de la supervision et des mécanismes de sanction

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES: REMETTRE L'OUVRAGE SUR LE MÉTIER

- I. L'impact sur les facteurs de risque (PTHR, PPE, BE, Luxe, Seuils, etc.)
- L'impact sur la classification de la clientèle (Hauts revenus, etc.)
- III. ATELIER: mise en situation analyse du risque

L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS : DE LA CONNAISSANCE CLIENT ET DES PARTENAIRES, À LA SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS

- Les modalités de la connaissance client : les changements à intégrer avant et pendant la relation d'affaires, notamment la déclaration de divergence
- Surveillance des opérations : les changements à intégrer
- III. La gestion des alertes
- IV. Les bases externes nationales et européennes à connecter
- V. L'archivage
- VI. ATELIER: mise en situation choix des mesures de vigilance

LE CONTRÔLE INTERNE

- Le cadre de référence
- II. Le cas des prestataires de service d'externalisation de fonctions relevant du dispositif LCB-FT
- III. ATELIER: quels points de contrôle?

LE REPORTING : CE QUI CHANGE

- Vers un reporting européen
- II. Modalités de la transition